

**Edition n°164/janvier-juin 2020**

## **SOMMAIRE**

<b>LE MOT DE LA SYNDIQUE .....</b>	<b>2</b>
<b>L'ASSEMBLEE COMMUNALE - INFORMATION .....</b>	<b>3</b>
<b>LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>3</b>
<b>LA VIE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>4</b>
COLLECTES DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE .....	4
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE .....	4
FETE NATIONALE 2020 .....	5
INFORMATIONS AUX TIREURS ASTREINTS AUX TIRS OBLIGATOIRES.....	5
ANALYSE D'EAU POTABLE.....	5
<b>LES PETITES ANNONCES .....</b>	<b>6</b>
NETTOYAGES D'ETE.....	6
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « FOURMI'Z » - INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2020-2021 .....	6
ROUTE DE LA CRETAUSA – PERTURBATION DE TRAFIC.....	6
<b>INFORMATIONS / BON A SAVOIR.....</b>	<b>7</b>
AVIS AUX DETENTEURS DE PISCINES / JACUZZIS HORS SOL .....	7
LOCATION BUVETTE DES GLIERES.....	7
AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS .....	8
AVIS AUX PROMENEURS .....	8



## Le mot de la syndique

Chers citoyens d'Autigny,

Décidément cette législature aura eu son lot d'imprévus, de frustrations... Et cette année 2020 n'est pas en reste !

Ce bulletin n'a pas suivi le tempo du printemps et arrive tardivement... Et pour cause, non seulement, il n'a pu encore vous faire part de la grande déception de votre exécutif quant à l'échec du projet de fusion avec La Brillaz, mais il vous annonce le report de la traditionnelle Assemblée communale dite « des comptes » à la fin de l'année. Rassurez-vous ceux-ci sont très bons pour 2019 !

De nombreux commentaires publics et privés ont été apportés ce 9 février 2020 et les jours qui ont suivis. Force était de constater, qu'ils n'étaient pas toujours objectifs, ni bienveillants. Alors oui, Autigny est une entité autonome avec une volonté d'ouverture et de collaboration. Non, Autigny n'est pas une « réserve d'indiens », comme certains médias me l'ont suggéré. Et surtout, oui, ce n'est pas prendre ses voisins « pour la 5<sup>ème</sup> roue du char », que de souhaiter avancer sans eux suite à leurs refus répétés de le faire ensemble, eux-mêmes suivis de plusieurs tentatives de rapprochement. Lors de cette votation, la grande satisfaction de votre exécutif communal a été, après cette période intensive et très demandeuse en termes d'énergie et de disponibilité, votre soutien massif à ce projet sur lequel il a planché toute une année.

Merci à vous citoyens d'Autigny !

Ce premier semestre a soufflé le chaud et froid de façon extrême pour mes collègues et moi-même. Cette déception encore très présente, Corona a décidé de mettre bien du monde soit au repos complet, soit d'en plonger d'autres dans une activité intense, parfois risquée, ce qui a permis de voir où étaient les réelles nécessités d'une vie quotidienne : santé, accès à la nourriture (tant pour l'estomac que pour l'esprit), liens familiaux et sociaux, quels sens et limites donnés au mot LIBERTÉ... SOLIDARITE aussi grâce à l'action des membres de la Jeunesse, qui pendant plusieurs semaines, ont assurés la livraison des courses, le dépôt des ordures ménagères pour de nombreux citoyens contraints de rester chez eux afin qu'ils puissent garder leur santé. Merci pour votre initiative et soutien, à vous, Jeunesse d'Autigny !

Pendant ce temps, la nature explosait dans sa renaissance et développement, en reprenant sa place bienveillante et rassurante. Toutes les séances intercommunales, annulées ou reportées, séances du conseil en visio-conférence, avec essentiellement les mesures à prendre selon les directives et mesures imposées, parfois recommandées, par l'OCC, la Préfecture et les différents services cantonaux. La plupart des délais et échéances ont été suspendus, rallongés... la vie publique s'est arrêtée... Aujourd'hui, le réveil s'amorce, sans en connaître encore les conséquences directes pour notre Commune.

C'est toutefois avec optimisme et énergie retrouvée, que nous poursuivons notre tâche qui est d'améliorer, de renforcer le cadre de vie de notre village pour les citoyens. Et les idées ne manquent pas ! Celles-ci sont toujours dépendantes des obligations qui nous sont imposées, des finances mais aussi parfois, de décisions que nous sommes amenés à prendre au vu du comportement de certains citoyens. Nous pourrions vous en dire plus lors de la prochaine assemblée qui se déroulera cet automne.

*Les vacances datent de la plus haute antiquité. Elles se composent régulièrement de pluies fines coupées d'orages plus importants. (Alexandre Vialatte)*

Alors en attendant le prochain arc-en-ciel, au nom du Conseil communal, je vous souhaite un bel été ! Profitez-en au mieux, sans oublier de prendre bien soin de vous ....



Dominique Haller Sobritz, syndique

*Accepter les caprices du temps, accepter l'imprévu ;  
le silence et les temps morts. Savoir s'ennuyer.  
Ces petits renoncements trament l'étoffe des vacances.  
(Petit éloge des vacances, Frédéric Martinez)*



## L'assemblée communale - Information

Par décision du 18 mars 2020, l'Organe cantonal de conduite (OCC), d'entente avec la DIAF, l'ACF et la Conférence des préfets, a suspendu la tenue des séances des assemblées communales. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, l'OCC nous informait que les assemblées communales pourraient être autorisées par les préfets en cas de nécessité et en respectant les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

A situation sanitaire exceptionnelle, décision et fonctionnement exceptionnels : une seule assemblée vous sera dès lors proposée cette année, au cours de laquelle vous serez présentés les comptes 2019 et le budget 2021.

La date vous sera communiquée cet automne.

## Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal a, entre autres, ...

### décidé

- ❖ qu'une seule taxe relative aux ordures ménagères sera envoyée par ménage ou par raison sociale. Aucun cumul n'est possible. Une personne seule est facturée comme une entreprise si elle a une raison sociale ;
- ❖ de publier sur internet les rapports d'analyse d'eau du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ;
- ❖ de reporter la date des collectes des objets encombrants et de la ferraille au 19 et 20 juin 2020 ;
- ❖ de renoncer à la sortie des jeunes citoyens, par manque d'intérêt et de participation ;
- ❖ de signer le 3 juin 2020, l'acte de vente pour la parcelle 113 RF (NM 861) ;

### pris acte

- ❖ de la démission de Sophie Durret et de la nomination de Isabelle Macheret Papaux au Conseil des parents ;
- ❖ de la démission de Josianne Stoll, auxiliaire, et de Valérie Weber, responsable, à l'Accueil extrascolaire Les Fourmi'z ;
- ❖ de l'engagement de Mme Nicole Tortorella, surveillante de la Cour d'école ;
- ❖ du résultat des votations du 9 février 2020 ;
- ❖ du refus des citoyens de La Brillaz de fusionner avec notre Commune ;
- ❖ des différentes mesures et décisions du Conseil fédéral et de l'Organe cantonal de conduite.



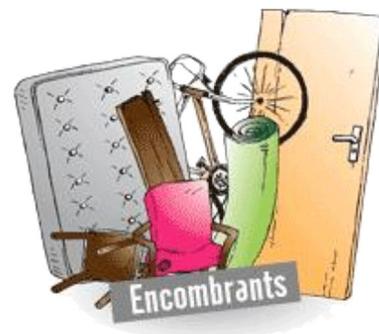
## La vie de la commune

### Collectes des objets encombrants et de la ferraille

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire actuelle et des nouvelles directives du Conseil fédéral, nous vous informons que le Conseil communal a décidé d'organiser la collecte des objets encombrants et de la ferraille le :

- **le vendredi 19 juin 2020 de 17h00 à 19h00**
- **le samedi 20 juin 2020 de 09h00 à 11h00**

**au chemin des Esserts 9**



Les collectes suivantes sont prévues :

- le vendredi 2 octobre 2020 de 17h00 à 19h00
- le samedi 3 octobre 2020 de 09h00 à 11h00

### Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée :



En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch). Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.



## Fête nationale 2020



Même si le Conseil communal souhaite maintenir l'organisation de la fête, il devra se conformer aux mesures édictées par l'Office fédéral de la santé public.

Dès lors, en fonction des prochaines décisions du Conseil fédéral, relatives notamment aux rassemblements de personnes et aux mesures sanitaires à mettre en place (traçage, maximum 300 personnes, distance, etc..), la Fête nationale 2020 aura lieu, en principe, selon le tournus habituel,

**le vendredi 31 juillet 2020,  
à Autigny.**

La confirmation du maintien de cette fête villageoise ainsi que le programme détaillé de la soirée vous parviendront, en temps voulu, par tout-ménage.

## Informations aux tireurs astreints aux tirs obligatoires

En raison du caractère imprévisible de l'évolution de la situation et d'éventuels problèmes de mise en œuvre, le Chef de l'Armée a décidé en consultation avec la Fédération sportive suisse de tir ce qui suit pour l'Armée suisse :



Le tir obligatoire hors du service 2020 (programme obligatoire) pour les militaires astreints au tir obligatoire est suspendu.

Cela a pour conséquence que les militaires astreints ne doivent pas nécessairement effectuer le tir obligatoire, mais, peuvent néanmoins y participer volontairement. Dès lors, en 2020, il n'y aura pas de cours pour retardataires et pour restés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous référer sur le site du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) : <https://www.fr.ch/sppam/police-et-securite/armee/tirs-obligatoires>.

## Analyse d'eau potable



Dorénavant, les analyses d'eau potable prélevées dans notre Commune seront publiées sur notre site internet.

Les prochains bulletins communaux indiqueront uniquement le lieu du prélèvement et si l'échantillon prélevé a été conforme ou non aux exigences du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires



## Les petites annonces

### Nettoyages d'été

Pour aider les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes personnes, **dès 16 ans révolus**, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêtes à fournir un travail de qualité.



Vu les travaux prévus dans la halle, les nettoyages se dérouleront du **27 au 31 juillet 2020**

Les intéressés sont priés de contacter l'administration communale, jusqu'au **15 juin 2020**, au 026.477.16.25, ou par courriel, à l'adresse [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch)

### Accueil extrascolaire « Fourmi'z » - inscription pour la rentrée 2020-2021

Les inscriptions à l'AES pour la rentrée scolaire 2020-2021 sont ouvertes jusqu'au **15 juin 2020**.

Ensuite, celles-ci seront acceptées selon les disponibilités d'accueil.



Nous vous rappelons que l'inscription de votre/vos enfants à l'AES, doit être effectuée ou renouvelée pour chaque année scolaire. Les **formulaires d'inscription** sont à disposition sur le site internet de la commune. Les plages horaires seront ouvertes en fonction des demandes.

### Route de la Crétausa – Perturbation de trafic

Nous vous informons par la présente, que les travaux de réfection **de la Route de la Crétausa** débuteront le lundi 29 juin 2020, pour une durée d'environ 3 à 4 semaines. Ces travaux engendreront, bien entendu, quelques perturbations de trafic.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir vous conformer aux instructions et signalisations mises en place. Pour toutes questions, M. Maïc Werner, Conseiller communal responsable des routes, se tient à votre disposition.

Nous vous remercions de votre compréhension.



## Informations / Bon à savoir

### Avis aux détenteurs de piscines / jacuzzis hors sol

Les bassins privés hors-sol dotés d'un système de filtration d'eau et/ou dotés d'un système de chauffage **doivent bénéficier d'une autorisation communale**, selon les dispositions figurant dans le Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) art. 85 et 87.

Si votre installation ne dispose pas d'autorisation, le Conseil communal vous invite à déposer une demande de mise en conformité auprès de l'administration communale.

Afin de limiter les nuisances sonores générées par votre installation, le Service de l'environnement invite les usagers à appliquer les mesures suivantes

- ❖ installer une minuterie sur le dispositif de traitement d'eau, le mettant hors-service entre 19h00 et 7h00 ;
- ❖ vérifier l'état et le bon fonctionnement du système de filtration ;
- ❖ placer l'appareil de manière à ce que les nuisances se portent en direction de la propriété des usagers et non pas en direction du voisinage.



### Location Buvette des Glières



Le Conseil communal vous informe que la buvette des Glières est à nouveau disponible à la location.

Elle est équipée pour accueillir 50 personnes. La cuisine est équipée avec lave-vaisselle. La vaisselle ainsi que les ustensiles de cuisines sont mis à disposition.

En attendant de nouvelles mesures de l'Office fédéral de la santé publique, nous rappelons aux organisateurs de manifestations que les mesures sanitaires doivent être respectées et qu'une liste de présence doit être effectuée pour permettre un éventuel traçage.

Pour réserver la buvette, ou pour des informations supplémentaires, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec **l'administration communale**.

### Ouverture de la piscine – Résidence Saint-Martin à Cottens

La Résidence Saint-Martin à Cottens nous informe :

- que l'ouverture de la piscine est prévue dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ainsi que le fitness. Les horaires seront insérés sur le site internet de la Résidence dès le mois d'août ;
- qu'un appartement de 2 ½ pièces est à louer dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et quatre autres 2 ½ pièces seront prêts pour la location dès le 1<sup>er</sup> avril 2021. Ceux-ci sont protégés avec ou sans prestations soit d'intendance, de restauration, de lingerie ou de transport. En cas d'intérêt vous pouvez contacter le 026 477 61 11.



# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## Avis aux détenteurs de chiens

Même si la plupart des propriétaires respectent les règles, nous constatons certains débordements. Voici un rappel aux détenteurs d'un chien.

- Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. La commune met à votre disposition des sacs et poubelles afin que les souillures puissent être évacuées dans des installations appropriées.
- Nous relevons également que les déjections canines peuvent provoquer des pertes importantes et graves pour les agriculteurs (fourrage ou avortement de bovins). Merci de respecter leur travail !
- Le règlement communal autorise le Conseil communal à prendre, à l'encontre du détenteur, des sanctions pénales, en cas de non-respect.



Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

## Avis aux promeneurs

La période actuelle a permis à beaucoup de personnes de découvrir les joies de la nature en se baladant dans notre belle région. Malheureusement, ces balades engendrent parfois des agacements pour les propriétaires des parcelles qui retrouvent souillures, déchets et piétinements des champs.

Nous vous encourageons vivement à respecter les lieux. Merci de vous parquer aux endroits prévus à cet effet, de ramasser vos déchets et d'emprunter les chemins pédestres.

Le Conseil communal et son personnel vous souhaite un bel été...

